

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE
LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| M. Georges Deschênes | Maire |
| M. Sylvain Deschênes, conseiller : | siège n° : 1 |
| M. Stéphane Deschênes, conseiller | siège n° : 3 |
| M. Guillaume Lavoie, conseiller : | siège n° : 4 |
| M. Waren Soucy, conseiller : | siège n° : 6 |

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absents :

| | |
|--|--------------|
| M. Étienne Lévesque, conseiller : | siège n° : 2 |
| M. Meggie Lévesque Parent, conseillère : | siège n° : 5 |

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Quatre personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de janvier 2024
- 6.3. Adoption du règlement 324-24 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir
- 6.4. Avis de motion – Règlement 325-24 portant sur la rémunération des élus
- 6.5. Dépôt de la première liste pour non-paiement de taxes municipales
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, dans le cadre du PPA-CE 2024-2025
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Autorisation de demande de permis d'alcool

- 10.2. Autorisation de paiement à Distribution Jacques-Cartier
- 10.3. Demande de commandite Club de Patinage Artistique
- 10.4. Demande de commandite Centre de formation des adultes de Mont-Joli
- 10.5. Demande de commandite Défi « Osentreprendre »
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Avis de motion - Règlement numéro 326-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-02-010 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-011 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Pas réunion de la MRC en janvier;
- Régie des matières résiduelles : Les nouvelles sont bonnes pour le site de Saint-Moïse, mais le secteur de Matane reste en plan B.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Avec la météo clémente, la machinerie et les opérations de neige vont bien.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Loisirs : les activités hivernales se déroulent très bien. Bientôt le début du patinage artistique.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

M. Waren Soucy, conseiller :

siège n° : 6

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère de la Sécurité publique : transmetts à la municipalité des informations sur le programme général d'assistance financière lors des sinistres du 17 au 19 décembre 2023.

24-02-012

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

| | |
|--|---------------------|
| Chèques #25294 à 25313 | 27 451.44\$ |
| Dépôt direct # 500383 à 500400 | 58 350.46\$ |
| Prélèvements #3660 à 3676 | 11 459.85\$ |
| Salaire employés (01/01 au 20/01/2024) | 26 783.18 |
| Salaire pompier (01/01 au 20/01/2024) | 1 002.91\$ |
| | |
| Total | 125 047.84\$ |

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-013

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JANVIER 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-014 6.3 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 324-24 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE, DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt du projet du règlement 324-24 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir ont été effectués à la séance ordinaire du 15 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le règlement 324-24 décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 325-24 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Monsieur Waren Soucy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure que le règlement #325-24 portant sur la rémunération des élus sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

23-02-015 6.5- DÉPÔT DE LA PREMIÈRE LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Le greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee dépose la première liste de propriétés ayant des soldes de taxes pour l'année 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal mandate monsieur Frédérick Lee pour effectuer les procédures de recouvrement nécessaires jusqu'au dépôt de la liste finale au conseil municipal pour envoi à la MRC en mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-016 8.1- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, PASCAL BÉRUBÉ, DANS LE CADRE DU PPA-CE 2024-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a des besoins pour rechausser et travailler la structure de la Route Pelletier Sud;

ATTENDU QUE ce chemin donne accès à plusieurs propriétés et entreprises de la municipalité;

ATTENDU QUE la distance à rehausser et entretenir est de 1.1 kilomètre pour la Route Pelletier Sud;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au député de Matane-Matapédia monsieur Pascal Bérubé une aide financière au montant de 50 000\$ pour des travaux de rehaussement et d'entretien sur la Route Pelletier Sud via le programme PPA-CE 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-017

10.1 - AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU QUE le groupe « Sportart » organise des activités motoneige le 24 et 25 février 2024 au Centre polyvalent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la vente et la consommation d'alcool lors des activités motoneige du 24 et 25 février 2024 au Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-018

10.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT À DISTRIBUTION JACQUES-CARTIER

ATTENDU QUE la machine pour nettoyer les planchers du Centre Polyvalent a connu une défectuosité majeure et a dû être remplacée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement à Distributions Jacques-Cartier de la facture #340666 au montant de 6552.43\$ taxes incluses;

QUE la municipalité effectue un transfert budgétaire de 3 000\$ du compte #02-13000-141 (salaire administration) au compte #02-70120-522 (Ent. Rep. Centre communautaire);

QUE cette charge soit imputée au compte #02-70120-522 (Ent. Rep. Centre communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-019

10.3 - DEMANDE DE COMMANDITE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50.00\$ aux activités du Club de Patinage de Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-020 10.4 - DEMANDE DE COMMANDITE CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI

ATTENDU QUE le Centre de formation des adultes de Mont-Joli Mitis tiendra son « Gala méritas » en mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski contribue pour un montant de 50.00\$ à la remise de bourses du « Gala méritas » du Centre de formation des adultes de Mont-Joli Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-021 10.5 - DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI « OSENTREPRENDRE »

ATTENDU QUE les trois organismes de développement de La Mitis organisent le 26^e Défi OSEntreprendre le 27 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski soutienne financièrement le Défi « OSEntreprendre » pour un montant de 50.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1- AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 326-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 215-10

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Sylvain Deschênes qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 326-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 215-10. Ce règlement vise à modifier certains tarifs de permis et certificats.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

24-02-022 13.1 – APPUI AU CLUB DES 50+ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

ATTENDU QUE les activités organisées par le Club 50+ de Saint-Gabriel-de-Rimouski anime notre communauté, et sont essentielles pour plusieurs aînés qui peuvent ainsi sortir de la solitude et éviter l'isolement social,

ATTENDU QUE les activités du club 50+ offert aux aînés de Saint-Gabriel-de-Rimouski sont un élément important favorisant le maintien de notre population d'aînés,

ATTENDU QUE la population des 65 et plus est très importante en nombre dans notre communauté et veut demeurer active et avoir accès à des services de proximité.

ATTENDU QUE depuis quelques années, les gouvernements ont multiplié les normes, les règles, les vérifications en tout genre ce qui se

traduisent par des pages et des pages de formulaires à remplir, la plupart du temps en ligne, ce qui décourage de plus en plus de bénévoles aînés à s'impliquer;

ATTENDU QUE de plus en plus de bénévoles se réfèrent au Carrefour 50+ du Québec pour se faire aider et obtenir de l'accompagnement et du soutien.

ATTENDU QUE nous considérons les 138 clubs 50+, affiliés au Carrefour 50+ du Québec, déployés sur tout le territoire des régions Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine ont un impact positif sur la santé des aînés et sur la vitalité de nos milieux.

ATTENDU QUE le Carrefour 50+ du Québec, avec l'appui du club des 50+ de Saint-Gabriel-de-Rimouski, demande aux gouvernements un financement récurant en soutien aux clubs 50+

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski considère que le maintien des activités du Club 50+ de Saint-Gabriel-de-Rimouski sont essentielles et s'intègrent dans sa politique envers les familles et les aînés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

D'autoriser monsieur George Deschênes, maire à signer au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski une lettre d'appui au Carrefour 50+ du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurant de la part du Gouvernement du Québec;

QU'une copie de cette lettre soit transmise à madame Jocelyne Brisson présidente du club de l'Âge d'Or de Saint-Gabriel et à Mme Maïté Blanchette-Vézina, ministre régionale de la région Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

QU'une copie de cette résolution soit jointe à la lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-023

13.2- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, PASCAL BÉRUBÉ, DANS LE CADRE DU PPA-CE 2024-2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a des besoins pour rechausser et travailler la structure de la Route des rangs du Nord;

ATTENDU QUE ce chemin donne accès à plusieurs propriétés et entreprises de la municipalité entre autres le Domaine Valga où plusieurs touristes sont de passage;

ATTENDU QUE la distance à rechausser et entretenir est de 3.1 kilomètres pour la Route des Rangs du Nord;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au député de Matane-Matapédia monsieur Pascal Bérubé une aide financière au montant de 50 000\$ pour des travaux de rehaussement et d'entretien sur la Route des Rangs du Nord via le programme PPA-CE 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-024

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h26

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire